

**AMAP affiliée au réseau AMAP IDF**

Marie-Anne Nègre (référente)

---

**Contrat d'engagement solidaire PRODUITS LAITIERS BREBIS 2024**

**Entre :** et l'adhérent(e)

Catherine JOUBERT

Nom,

Prénom :.....

Bergerie Fontaine Clairette

.....  
Route des Ricordeaux

Adresse :.....

77710 NANTEAU SUR LUNAIN

.....  
06 77 39 46 81 / 01 64 29 66 98

Tel :.....

[bergerie.clairette@gmail.com](mailto:bergerie.clairette@gmail.com)

Mail :

..... (En majuscule)

**1. Les signataires du présent contrat s'engagent** à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile de France : <http://amap-idf.org/>) :

➤ **Engagements de l'adhérent(e)**

Pré financer la production

Gérer le partage éventuel de son panier, absences et vacances lors des distributions

➤ **Engagement du producteur partenaire**

Livrer une fois par mois des produits de qualité, frais et de saison, de sa ferme

Etre présent ou représenté aux distributions

Donner régulièrement des nouvelles de l'élevage et de sa production, et accueillir les adhérents sur

sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement

Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

➤ **Engagements communs**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole

aléas climatiques, ravageurs...) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

**2. Distribution et durée du contrat**

Les paniers seront livrés par Michel Grao ; ils seront conservés en glacière et maintenus au froid au local de distribution :

**Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois, du 14 mai au 22 octobre 2024  
pour 12 distributions**

**3. Composition du panier**

1/2

#### AMAP affiliée au réseau AMAP IDF

La diversité sera respectée autant que faire se peut par Catherine Joubert, en tenant compte des changements climatiques et saisonniers, des quantités de lait.

Les paniers seront composés de crottin, crottin aux épices, Paley, Brebicou crémeux, Nanteau, Tommette ou Tomme à partir de septembre.

Yaourts et faisselles pour ceux qui en passeront commande.

#### 4. Prix des paniers de fromages (Quantité selon la saison et le poids des fromages)

- petit panier 10,00 € 2 fromages (Paley + crottin)
- grand panier 17,50 € 2 fromages + 1/2 fromage de garde

#### 5. Modalités de paiement pour 12 livraisons

En 3 chèques à l'ordre de Catherine JOUBERT remis à la signature du contrat et encaissés en mai, juillet et septembre

**Petit panier** : montant saisonnier de 120,00 €

	Banque et n° du chèque	Montant
Chèque 1		40,00 €
Chèque 2		40,00 €
Chèque 3		40,00 €

**Grand panier** : montant saisonnier de 210,00 €

	Banque et n° du chèque	Montant
Chèque 1		70,00 €
Chèque 2		70,00 €
Chèque 3		70,00 €

#### 6. Yaourts (1,25 € l'unité), faisselles (4,50 € l'unité)

Le nombre de produits commandés sera le même à chaque distribution et le règlement se fera en un seul chèque débité en septembre 2024.

Distribution : une fois par mois les 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre 2024

**AMAP affiliée au réseau AMAP IDF**

a.Nombre de yaourts par distribution = .....	X 7 distributions = ..... x 1,25 € = .....	Montant du chèque
b.Nombre de faisselles par distribution = .....	X 7 distributions = ..... x 4,50 € = .....	.....

Fait à ....., le .....

Signature de l'adhérent(e)

Signature du producteur  
Catherine Joubert